



reconnaissance anticipée d'un enfant français

Par **victorine**, le **03/02/2010** à **10:15**

Bonjour,

Je suis un peu désemparée, mon fiancé est algérien, il vit sur Alger. A ce jour je suis enceinte de 5 mois, grossesse difficile car je dois rester allongée la plupart du temps et ne pas faire d'effort. J'aimerais l'avoir près de moi pour m'aider au quotidien et il souffre de me savoir en difficulté.

*est ce que mon fiancé peut faire une reconnaissance anticipée du bébé depuis l'Algérie? (étant donné que je ne peux aller jusqu'à lui pour qu'on puisse se marier avant la naissance).

*Si oui, comment doit-on s'y prendre? à qui s'adresser?

*Quelles seront les démarches à effectuer après la naissance?

J'ai vraiment besoin de conseils, je suis perdue.

Merci d'avance.